



CLASSIFICATION DES ENGINES DE CHANTIER DE TRAVAUX PUBLICS SELON LA R482

CAT. **A**

Engins compacts, limités à la liste exhaustive suivante :

- Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 t
- Compacteurs de masse ≤ 6 t
- Chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 t
- Moto-basculateurs de masse ≤ 6 t
- Chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 t
- Tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW)



CAT. **B1**

Engins d'extraction à déplacement séquentiel

- Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 t
- Pelles multifonctions



CAT. **B2**

Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel

- Machines automotrices de sondage ou de forage



CAT. **B3**

Engins rail-route à déplacement séquentiel

- Pelles hydrauliques rail-route



CAT. **C1**

Engins de chargement à déplacement alternatif

- Chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 t
- Chargeuses-pelleteuses de masse > 6 t



CAT. **C2**

Engins de réglage à déplacement alternatif

- Bouteurs
- Chargeuses à chenilles de masse > 6 t



CAT. **C3**

Engins de nivellement à déplacement alternatif

- Niveleuses automotrices



CAT. **D**

Engins de compactage

- Compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 t
- Compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 t



CAT. **E**

Engins de transport

- Tombereaux, rigides ou articulés
- Moto-basculateurs de masse > 6 t
- Tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6 kW)



CAT. **F**

Chariots de manutention tout-terrain

- Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât ou à flèche télescopique



CAT. **G**

Conduite des engins hors-production

- Déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais

